

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 29 juillet 2022
Convocation faite
Le 20 juillet 2022

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 26 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-six juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOITTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{mes} Mireille LARCHER (représentant M. Pascal GILLAUX), Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Pascal GILLAUX (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOITTE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M. Jean GUION), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-07-146 Versement d'un deuxième acompte sur la subvention 2022 à RADIO FUGI

Vu sa délibération n° 2022-03-024 du 22 mars 2022 approuvant un premier versement de 20 000 € sur la subvention 2022 à RADIO FUGI,

Vu le courrier de RADIO FUGI, du 30 juin 2022, demandant le versement d'un deuxième acompte de 40 000 € sur la subvention 2022,

Considérant les besoins exprimés par RADIO FUGI,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

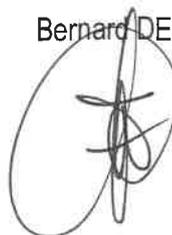
* **décide** d'attribuer à RADIO FUGI un deuxième acompte sur sa subvention 2022, d'un montant de 20 000 €.

MM. Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, membres du Conseil d'Administration de RADIO FUGI, n'ont pris part, ni au débat, ni au vote. MM. Sébastien PAULET, Bernard DEFORGE et Pascal GILLAUX, membres dudit Conseil, sont quant à eux absents.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Principal 2022 de la Communauté : « Subventions de fonctionnement aux associations ».

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a central vertical stroke, positioned below the name Bernard DEKENS.